A.M.S - ATELIERS MECANIQUES DE SAUCOURT – Groupe AMIQUAR

20 Rue de Feuquières – Saucourt – 80390 NIBAS – France.

Tél: 03 22 30 41 90 - Fax: 03 22 26 46 01

contact.ams@ressort.net

FR 77 317 552 834 – Siret 317 552 834 000 10 – APE 2593Z

<u>CONDITIONS GENERALES DE VENTE – A.M.S Groupe AMIQUAR</u>

Délais de livraison :

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif. En cas de retard dans la livraison, l'acheteur ne peut annuler la vente, refuser la marchandise ou réclamer des dommages-intérêts.

Cas fortuits de force majeure :

L'exécution de la commande est suspendue pendant toute la période au cours de laquelle elle n'a pu être possible pour des raisons de force majeure ou assimilées telles que, sans que cette énumération soit limitative, conflit social, grève partielle ou totale, inondation, incendie, bris de machine, etc

Transports:

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, quels que soient le mode de transport ou les conditions du transport franco ou port dû.

Prix de vente:

Nos prix sont facturés sur la base des tarifs en vigueur le jour de la livraison.

Modalités de paiement :

Nos factures sont payables à SAUCOURT. En cas de retard de paiement, nous nous réservons la faculté de suspendre ou d'annuler les commandes en cours sans préjudice et tous autres recours. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

En cas de retard de paiement, une pénalité de 40 € sera due au titre des frais de recouvrement. Pénalités de retard : Taux en vigueur de la BCE majoré de 10 points.

Election du domicile et juridiction :

En cas de contestation relative à l'exécution de la commande ou au paiement du prix, le Tribunal de Commerce d'AMIENS sera seul compétent quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté ou en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

Réserve de propriété :

- a) Notre société restera propriétaire des marchandises vendues jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal et intérêts.
- b) L'acheteur supportera tous les risques subis ou causés par la marchandise dès la sortie de nos magasins.
- c) En cas de non-paiement total ou partiel du prix à l'échéance, notre société pourra exiger la restitution des marchandises impayées, aux frais, risques et périls de l'acheteur, par simple lettre recommandée ou tout autre moyen équivalent.

Références bancaires :

En cas de contestation, le tribunal d'AMIENS est seul compétent, Nos traites ne constituent pas de dérogation à cette clause attributive de juridiction.